

Organisme mandaté par AFAQ AFNOR Certification pour la marque NF et Secrétariat Technique du CNPP pour la marque A2P
CNMIS SAS - 8, place Boulnois - 75017 PARIS - Tél. +33 (0)1 53 89 00 40 - Fax +33 (0)1 45 63 40 63 - Internet : <http://www.cnmis.org>

MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES
DETECTION D'INTRUSION
EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES

CERTIFICAT

NATURE ET DATE DE LA DECISION
EXTENSION
N° 1130190330A1 du 07/06/2007

La société : **SEPTAM**
49, Avenue de l'Europe
92400 COURBEVOIE CEDEX

DATE DE FIN DE VALIDITE
30/06/2010

Correspondant CNMIS SAS
Denis CLUZEL : Tél. 01.53.89.00.45

Pour son usine : **000031P2**

est autorisée à apposer les marques NF et A2P sur le produit suivant, selon les conditions définies dans le référentiel de certification de l'application NF et A2P (NF 324 - H 58) :

Marque commerciale : **SEPTAM**
Référence commerciale : **2660**
Type de produit : **CENTRALE D'ALARME**
Ce produit appartient à la gamme : **HARMONIA**

La liste des composants répertoriés liés à ce produit figure en ANNEXE à ce certificat.

Ce certificat n'est valable qu'accompagné de son ANNEXE. Il annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que les produits désignés sont conformes aux normes NF C 48-211 (filaire) ou C 48-455 (radio), C 48-410 et C48-438 pour la fonction contrôleur enregistreur, aux fiches d'interprétation associées, et aux spécifications complémentaires qui leur sont applicables, tel que spécifié dans le référentiel de certification NF 324 - H 58,
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF 324 - H 58

Il n'engage en aucun cas AFAQ AFNOR Certification, le CNPP, ni le CNMIS SAS quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle les produits objet de ce certificat seront utilisés.

Caractéristiques certifiées essentielles :

- ☺☺☺
- **Type 3 (*)**
 - Nombre de boucles (zones) : **8 à 24**
 - Autonomie : **72 h**
 - Type de liaison : **Filaire**
 - Environnement : **Intérieur sec**
 - Alarme sonore : **Non**
 - Contrôleur enregistreur : **Intégré**

Ce certificat est valable jusqu'au 30/06/2010 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP et le CNMIS SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF, au règlement général H0 de la marque A2P et au référentiel de certification NF 324 - H 58.

Pour le CNPP,
la Directrice CNPP Cert.

Marianne BEAUVALLET

Pour AFAQ AFNOR Certification,
le Directeur Général Délégué

Jacques BESLIN

Pour le CNMIS SAS,
le Président

Denis CLUZEL

LA SECURITE CERTIFIEE

Ce certificat est constitué de 5 pages

(*) Pour plus d'information (voir site <http://www.cnpp.com> /rubrique certification/NF et A2P)

Organisme mandaté par AFAQ AFNOR Certification pour la marque NF et Secrétariat Technique du CNPP pour la marque A2P
CNMIS SAS - 8, place Boulnois - 75017 PARIS - Tél. +33 (0)1 53 89 00 40 - Fax +33 (0)1 45 63 40 63 - Internet : <http://www.cnmis.org>

MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES

NATURE ET DATE DE LA DECISION			
EXTENSION			
N	1130190330A1	Le	07/06/2007

Marque commerciale : SEPTAM
Référence commerciale : 2660
Type de produit : CENTRALE ALARME

Liste des composants répertoriés liés à ce produit

<i>Référence</i>	<i>Désignation</i>	<i>Date Admission</i>	<i>N° Attestation Composant</i>
2660	CENTRALE D'ALARME	01/10/2004	113033-00
2280	CLAVIER DE COMMANDE	30/09/2004	123024-02
2281	CLAVIER DE COMMANDE EXTERIEUR	01/10/2004	113033-01
1031 A	LANCEMENT TEMPO+CONT.MISE SERVI.	02/09/1999	000003-02
1031 AB	LANC.TEMPO+CONT.MISE SERV+BUZZER	02/09/1999	000003-03
1032 A	COMM.E/H + CONTR.MISE EN SERVICE	02/09/1999	000003-04
1032 AB	COMM.E/H+CONTR.MISE SERVI+BUZZER	02/09/1999	000003-05
4502M	ALIMENTATION COMPLEMENTAIRE	30/09/2004	123024-03
2080	MODULE ENTREES/SORTIES	30/09/2004	123024-01
2081	MODULE ENTREES/SORTIES	30/09/2004	123024-08
2090	INTERFACE IMPRIMANTE	30/09/2004	123024-09
1030 A	COFFRET DE CTRL DE MISE EN SERV.	12/09/2001	000003-08
1030 AB	CONT.DE MISE EN SERVICE + BUZZER	02/09/1999	000003-09
4520 P	COFFRET D'ALIMENTATION SUP.	07/06/2007	123029-15
4502M	ALIMENTATION COMPLEMENTAIRE	30/09/2004	123024-03
4502G	COFFRET D'ALIMENTATION SUP.	22/06/2005	123029-08
CARTE(S)	CARTE(S) INTEGRABLE(S)		
2804	CARTE RELAIS	01/10/2004	113033-03
2080 C	CARTE D'EXTENSION	07/06/2007	123029-17
ALIM SUPP	ALIMENTATION SUPPLEMENTAIRE		
SP160	BATTERIE SEPTAM	30/06/2000	91011-B67
NP1712IFR	BATTERIE YUASA	28/03/2000	90067-B61
SP 250	BATTERIE SEPTAM	11/06/1999	91009

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et à la règle unique des certifications NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

Organisme mandaté par AFAQ AFNOR Certification pour la marque NF et Secrétariat Technique du CNPP pour la marque A2P
CNMIS sas - 8, place Boulois - 75017 PARIS - Tél. +33 (0)1 53 89 00 40 - Fax +33 (0)1 45 63 40 63 - Internet : <http://www.cnmis.org>

**MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES
DETECTION D'INTRUSION
EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES**

NATURE ET DATE DE LA DECISION			
EXTENSION			
N	1130190330A1	Le	07/06/2007

Marque commerciale : SEPTAM
Référence commerciale : 2660
Type de produit : CENTRALE ALARME

NPL24-12I	BATTERIE YUASA NPL24-12IFR	13/07/2000	90071-B75
SP070	BATTERIE SEPTAM	28/09/1999	91007
NP7-12	BATTERIE YUASA	22/03/2000	90054B31
ALIM CEN	ALIMENTATION CENTRALE		
SP 250	BATTERIE SEPTAM	11/06/1999	91009
NPL24-12I	BATTERIE YUASA NPL24-12IFR	13/07/2000	90071-B75
ALIM MOD	ALIMENTATION MODULE		
SP070	BATTERIE SEPTAM	22/03/2000	91007
NP7-12	BATTERIE YUASA	22/03/2000	90054B31

Date et références du(des) rapport(s) d'essais

Rapport d'essais	N° du Rapport d'essais
23/09/2004	AH 04 00 63
23/09/2004	AH 04 00 59
18/04/2007	AH 04 00 63A

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et à la règle unique des certifications NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

**MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES
DETECTION D'INTRUSION
EQUIPEMENTS DE GESTION DE CONTROLE D'ACCES**

NATURE ET DATE DE LA DECISION	
EXTENSION	
N 1130190330A1	Le 07/06/2007

Marque commerciale : SEPTAM
 Référence commerciale : 2660
 Type de produit : CENTRALE ALARME

Autres caractéristiques certifiées

COMPOSANT	ADRESSABLE	AUTONOMIE	AUTOPROTECTION OUVERT/ARRACH	CONTROLEUR ENREGISTREUR	DEGRES IP/IK	ENVIRONNEMENT	GAMME DE TEMPERATURE	NOMBRE DE BOUCLES	PARAMETRAGE	PRESENCE DISPOSITIF SONORE	TENSION ALIMENTATION	TRANSMETTEUR TELEPHONIQUE
2660	OUI	72 h	OUI / OUI	INTEGRE	30/07	INT SEC	-10à+55°C	8 à 24	SUR SITE		230 V	
2280			OUI - OUI		30/04	INT SEC	-10à+55°C				12 V	
2281			OUI - OUI		43/07	EXTERIEUR	-25à+75°C				12 V	
1031 A			OUI - OUI		31/08	INT - EXT	-10à+55°C				12 V	
1031 AB			OUI - OUI		31/08	INT - EXT	-10à+55°C				12 V	
1032 A			OUI - OUI		31/08	INT - EXT	-10à+55°C				12 V	
1032 AB			OUI - OUI		31/08	INT - EXT	-10à+55°C				12 V	
4502M			OUI - OUI		30/04	INT SEC	-10à+55°C					
2080			OUI - OUI		30/04	INT SEC	-10à+55°C					
2081			OUI - OUI		30/04	INT SEC	-10à+55°C					
2090			OUI - NON		30/04	INT SEC	-10à+55°C					
1030 A			OUI - OUI		31/07	INTERIEUR	0 à +55°C				12 V	
1030 AB			OUI - OUI		IP31 IK08	INT - EXT	-10° +50°			OUI	12 V CC	NON
4520 P												
4502M			OUI - OUI		30/04	INT SEC	-10à+55°C					
4502G												
CARTE(S)												
2804												

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et à la règle unique des certifications NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

